

Inventaire des avantages et inconvénients de la solution « 4 + 1 »

Variante à 5 offices (4 offices « traditionnels » et 1 office « spécialisé »)

➤ **Avantages**

- ◇ Activités mieux reconnues de l'officier de l'état civil
- ◇ Meilleure gestion des RH
 - Régulation plus souple des ressources
 - Objectif de réduction de personnel plus facile à atteindre
- ◇ Renforcement de la démarche de professionnalisation de l'état civil
- ◇ Coût des investissements très faible (utilisation des locaux existants)
- ◇ Gestion du téléphone plus professionnelle
- ◇ Ouverture plus large des guichets des offices régionaux
- ◇ Amélioration de la qualité du service au public
- ◇ Meilleure maîtrise de l'activité par la direction de l'état civil
- ◇ Loyers moins élevés (270'000 francs annuel au lieu de 355'000 francs)

➤ **Désavantages**

- ◇ Tolérance de l'Office fédéral de l'état civil en attendant l'adaptation de l'ordonnance fédérale prévue en principe au 1^{er} janvier 2007
- ◇ Disponibilité des registres et des pièces justificatives sous forme électronique et non originale ; inconvénient de nature « psychologique » en dépit d'un meilleur confort d'utilisation
- ◇ Concept novateur : acceptation difficile par un certain nombre d'officiers